

**DÉLÉGATION À LA POLITIQUE DE LA VILLE ET À L'INTÉGRATION**

2012 DPVI 153 Subventions (6.893 euros) à 3 associations menant des actions au titre de la Politique de la ville sur le Quartier Porte de Clichy- Porte de Saint Ouen (17e) et conventions avec 2 associations. Troisième enveloppe 2012.

PROJET DE DÉLIBÉRATION**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

La politique de la ville est une politique contractuelle qui engage les Collectivités locales et l'Etat, le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) en constitue le cadre de référence, en définissant une géographie prioritaire, des objectifs et des moyens communs. Il a été prolongé jusqu'en 2014 sans changer la géographie prioritaire des quartiers.

Cet avenant s'inscrit dans le droit fil de la communication du maire de Paris « une Politique de la ville innovante au service de la cohésion sociale » lors de la séance du Conseil de Paris des 28 et 29 mars 2011. Ainsi, un certain nombre de priorités et de programmes d'actions très concrets sont affichés qui concernent l'emploi, l'insertion, le développement économique des quartiers, la lutte contre la précarité et le soutien à l'innovation en matière sociale, l'amélioration de la qualité de vie et la poursuite du programme de rénovation urbaine, la jeunesse et le renforcement du lien social.

Chaque année, un appel à projet, commun à la ville et à l'Etat, est lancé en direction des associations pour soutenir les actions participant à la réalisation des objectifs du contrat urbain de cohésion sociale et du projet de territoire, les décisions de subvention qui vous sont proposées ici sont les résultats de cet appel à projet sur le quartier Porte de Clichy Porte Pouchet Porte de St Ouen. Elles viennent compléter les subventions déjà votées sur les crédits de la Délégation à la politique de la ville et à l'intégration et sur les crédits des autres Directions. Comme les décisions précédentes, celles-ci correspondent à trois grands enjeux du projet de territoire récemment actualisé avec l'ensemble des partenaires.

1) L'opportunité de s'engager dans la vie du quartier

A cet enjeu, correspondent notamment deux objectifs essentiels : la concertation sur le futur espace public de la place Pouchet et la mobilisation en vue de l'émergence d'un centre social et culturel sur cette future place. Ces deux démarches s'alimentent mutuellement et ont déjà impliqué de nombreux services et habitants depuis le début de l'année 2012. Pour approfondir et élargir encore cette dynamique, l'association Ateliers Ville propose de compléter le dispositif qu'elle a déjà mis en place. En 2011 en effet, l'association a créé une maquette lumineuse qui permet de présenter de manière attractive le projet de renouvellement urbain et l'enjeu de la future place. En 2012, elle souhaite mettre au point avec les habitants déjà impliqués, un outil pédagogique pour présenter l'enjeu du centre social à travers la conception de messages et d'images issus du quartier. L'objectif est de faire mieux comprendre l'articulation urbain/social, la démarche d'émergence d'un centre social et les liens entre espace public et équipement.

2) Un climat favorable aux échanges sociaux, intergénérationnels et culturels

Face à cet enjeu, les partenaires locaux ont exprimé la volonté d'investir l'espace public pour aller à la rencontre des habitants. La Régie de quartier Passerelles 17 a ainsi déposé un projet intitulé « l'espace public investi par ses habitants ». Elle a à ce titre participé à l'organisation régulière de manifestations en plein air tout au long de l'année, au fil des saisons. En 2012, les partenaires souhaitent prendre davantage en compte les différents « micro quartiers » tels que les vivent les habitants. L'objectif est d'abord que chacun de ces « micro quartiers » se sente pris en considération, pour qu'il puisse ensuite s'insérer dans une dynamique fédératrice à une échelle plus large. La régie souhaite participer à un programme collectif proposant des temps de rencontres réguliers dans chaque « micro quartier » (au sein des cours, des rues, en pied d'immeubles...). La fabrication d'une exposition mobile servira de support de communication afin d'inciter ceux qui le souhaitent à s'investir dans la vie locale,

notamment dans la perspective du futur centre social et culturel. Plus généralement, elle permettra d'inviter les habitants à se rencontrer et à s'exprimer sur la vie du quartier

3) Un réseau d'intervenants qualifiés pour soutenir ceux qui en ont besoin

Cet enjeu met notamment l'accent sur un objectif de bien être et de santé. Parmi les axes de travail définis par les partenaires pour y répondre, figure la mise en place d'actions incitant à prendre soin de soi même, en particulier pour restaurer la confiance et l'estime de soi des personnes qui rencontrent des difficultés d'insertion. Ainsi, pour la première fois cette année, le centre social Cefia propose dans le cadre de son « atelier créatif », des séances dédiées à la beauté, aux soins esthétiques et au bien être.

Pour mémoire, il a été attribué par la DPVI en 2011 la somme de 79 823 euros de subventions de fonctionnement aux associations de ce quartier au titre de l'appel à projet Politique de la Ville. Une première délibération lors du Conseil de février a permis de soutenir 8 associations au travers d'une enveloppe de 24 470 euros. Une deuxième délibération a permis de soutenir 22 projets pour un montant de 40 460 euros. Avec cette troisième délibération, il vous est proposé de financer trois projets complémentaires

Ateliers Ville

Comprendre la ville, penser l'articulation urbain/social : l'équipement et la place Pouchet

Montant de la subvention proposée : 3000 euros

Passerelles 17, régie de quartier

L'espace public investi par ses habitants : rejoindre et fédérer les « micro-quartiers »

Montant de la subvention proposée : 2754 euros

Centre social Cefia

Atelier créatif : prendre soin de soi

Montant de la subvention proposée : 1139 euros

Il vous est donc proposé d'attribuer des subventions d'un montant total de 6 893 euros aux associations précitées.

La dépense globale sera imputée au chapitre 65 – rubrique 020 – nature 6574 –Ligne 15001 "Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers" du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris sous réserve de décision de financement du Conseil de Paris.

Tel est l'objet du présent projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DPVI 153 Subventions (6.893 euros) à 3 associations menant des actions au titre de la Politique de la ville sur le Quartier Porte de Clichy- Porte de Saint Ouen (17e) et conventions avec 2 associations. Troisième enveloppe 2012.

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14,

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007,

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel M. Le Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à des associations œuvrant pour la Politique de la Ville sur le 17ème arrondissement,

Vu l'avis du Conseil du 17ème arrondissement de Paris en date du _____

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD au nom de la 5ème Commission.

Délibère,

Article 1 : Une subvention de 3000 € est accordée à l'association Ateliers Ville (12486) pour « comprendre la ville » (2012_06354)

Article 2 : Une subvention de 2 754 € est accordée à l'association Passerelles 17 (12485), pour « l'espace public investi par ses habitants » (2012_06353). Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 3 : Une subvention de 1139 € est accordée à l'association CEFIA (3001), pour son atelier créatif (2012_06356). Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 4 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 6893 €, seront imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 - Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers du budget 2012 de la ville de Paris.